Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20231220-DAJ_AR20231205-AR

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE
Réf. :

BRON
Tradition & Innovation

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAJ_AR20231205

Objet : Abrogation de l'arrêté n° DAU_AR20230505 du 16 mai 2023 portant désignation de deux représentants de la Ville au sein du Conseil de l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code l'Education, notamment les articles D. 719-42 à D. 719-47,

VU les statuts de l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2, notamment l'article 4,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer afin de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2,

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté n° DAU_AR20230505 du 16 mai 2023 portant désignation de Mesdames Françoise KIRASSIAN et Sonia GRANDSERRE pour représenter la Ville de Bron en qualité de personnalités extérieures au Conseil de l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2 est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville,

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20231220-DAJ_AR20231205-AR

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 20/12/2023
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,